

Petit Guide



ASCEE 68
couleur passion

***du correspondant
et de l'adhérent***

Le correspondant ASCEE, pourquoi ?

- Parce qu'il est au plus près des agents
- Pour relayer l'actualité de l'ASCEE aux adhérents
- Pour informer le comité d'une naissance, d'un mariage, d'un décès, d'un départ à la retraite, d'un changement de service...
- Pour orienter l'adhérent dans ses diverses démarches

ASCEE 68 - DDT68, Cité administrative, Bât. Tour
68026 COLMAR

Mail : ascee68@i-carre.net

Président : MICLO Dominique - 03 89 61 09 09

16 impasse de la Navigation 68170 RIXHEIM

dominique.miclo@developpement-durable.gouv.fr

1ère VP et VP Culture : HOCKE Eliane - 03 89 31 99 76

eliane.hocke@developpement-durable.gouv.fr

VP Entraide : BIENAIME Isabelle - 03 84 23 13 00

isabelle.bienaime@developpement-durable.gouv.fr

VP Sport : CHAMBRIER Fabrice - 03 89 61 97 28

fabrice.chambrier@developpement-durable.gouv.fr

LES SECTIONS

Pêche → Président : Jo PREVOT. L'étang se situe à Niederhergheim ; il est ouvert les week-end, mercredis et jours fériés. *A Savoir* : tout membre doit être adhérent de la section et de l'ASCEE68.

Renseignements auprès d'Odile au 03 89 24 83 33 ou par mail odile.prevot@haut-rhin.gouv.fr

Tennis de table → Président : Michel CREVOISIER

Entraînement les lundis et mercredis à compter de 18 h à la salle spécialisée de la Maison des Associations à Colmar. Il existe 3 équipes qui jouent, une en « excellence », l'autre en « promotion d'honneur » et la dernière en « division 2 » et qui participent au championnat corporatif du secteur de Colmar. **Site Corpo** :

www.calixo.net/tennis-table.corpo **OU** <<http://www.calixo.net/tennis-table.corpo>>

Renseignements auprès de Michel au 03 89 24 83 90 ou par mail michel.crevoisier@haut-rhin.gouv.fr

Yoga → responsable : Eliane HOCKE

Les cours ont lieu tous les lundis de 17 h30 à 19 h au 20 rue d' Agen à Colmar (hors vacances).

Renseignements auprès d'Eliane au 03 89 31 99 76 ou par mail eliane.hocke@developpement-durable.gouv.fr



POINT RETRAITE

Président : Jean-Pierre REMM

3 rue de la Carrière - 68960 WILLER - 03 89 07 87 03

M. REMM encaisse les cotisations qu'il transmet ensuite à l'ASCEE68 pour prise en compte des adhérents. Il est chargé d'organiser et de coordonner leurs sorties et activités, de leur diffuser les informations.

LES UNITES D'ACCUEIL (UA)

un patrimoine rénové et entretenu pour passer des vacances à petits prix !

Une UA, c'est un lieu de séjour à caractère social pour passer des vacances à la mer, à la campagne, à la montagne ou à la ville un peu partout en France.

Toutes les UA via l'annuaire : http://www.fnascee.org/rubrique.php3?id_rubrique=44

L'identifiant et le mot de passe sont sur la carte adhérent

Les demandes sont à présenter sur la *fiche de demande de séjour* disponible via le lien suivant :

http://www.fnascee.org/IMG/pdf/Fiche_de_demande_unite_d_accueil_cle7b5695.pdf

Séjour été : demande à faire parvenir avant le 15/01

Séjour hiver + printemps : demande à faire parvenir avant le 15/09

Attention : toute demande doit être obligatoirement validée par le Président de l'ASCEE 68 ou un vice-président.

L'ENTRAIDE

Tout renseignement peut être obtenu auprès de Pascal MAUCHAMP, assistant social, au 03 89 24 84 07 ou pascal.mauchamp@haut-rhin.gouv.fr ou de Isabelle BIENAIME, VP « entraide » au 03 84 23 13 00 ou isabelle.bienaima@developpement-durable.gouv.fr.

Les dossiers sont disponibles sur le site intranet de la FNASCE

http://www.fnascee.org/rubrique.php3?id_rubrique=37 et doivent être retournés à la VP « entraide » ou à l'assistant social.

Séjour gratuit : destinés aux familles amicalistes non imposables. Ils sont attribués par une commission nationale pour des séjours d'une semaine pendant les vacances scolaires (Pâques ou été) dans des unités d'accueil ou des centres de vacances. **ATTENTION** : le dossier est à déposer en automne pour l'année suivante.

Aide au transport : prise en charge d'une partie (jusqu'à 50 %) des frais de déplacement (carburant, péage) engagés par la famille qui bénéficie d'un séjour gratuit.

Aide séjour enfant : octroyée aux familles amicalistes dont un ou plusieurs enfants (jusqu'à 18 ans inclus) participent à des séjours organisés pendant les vacances scolaires par les ASCE locales (ex : séjour ski enfants pour notre ASCEE) ou par le CGCV.



LES « PLUS » AVEC LA CARTE ASCEE68

-15% à la cave Geiler à Ingersheim ;

Accès à la location des UA ;

Possibilité de louer de notre « sono » (Olivier MARTIAL) ;

Billetteries et sorties à prix réduit ;

Réduction pour l'adhésion à l'IRCOS (gérée par Anne DELAROCHE) ;

Participation du comité pour les événements familiaux à hauteur de 15 € (Départ à la retraite, mariage, décès) ;

L'ASCEE68 offre un cadeau à chaque nouvelle naissance (membre et non membre) sur transmission d'une copie de l'acte par le correspondant.

L'EURO SOLIDARITÉ

1 % de la cotisation est prélevé pour abonder une caisse au niveau national afin de venir en aide aux membres des ASCE touchés par une catastrophe naturelle (ex : lors de la tempête Xynthia en janvier 2010).